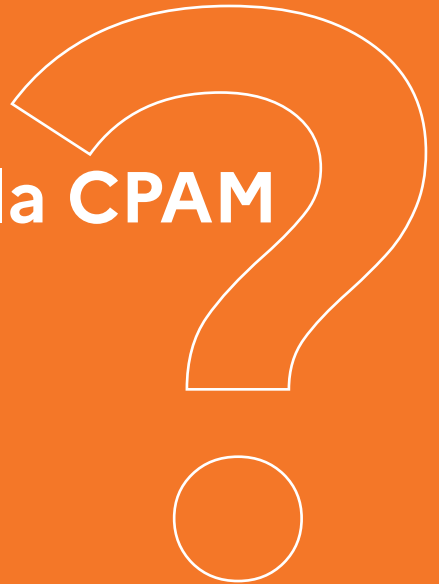




- Etudiants internationaux nés français à l'étranger.
- Etudiants des collectivités d'Outre Mer (Wallis et Futuna).

Comment vous affilier à la CPAM





La Procédure

Inscription au préalable sur le site :
www.etudiant-etranger.ameli.fr



Renseigner les informations obligatoires
et déposer les pièces justificatives
sur le site (liste donnée sur le site)



Conservez le numéro de sécurité sociale
provisoire attribué automatiquement
par le site et téléchargez l'attestation
provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale



Une fois l'inscription validée,
vous pourrez télécharger l'attestation
définitive d'affiliation à la Sécurité sociale
(attestation de droits).

Dès que vous avez le numéro provisoire : Vous avez immédiatement accès au remboursement de vos frais de santé par l'assurance maladie française (assurances maladie et maternité). Prise en charge en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle.

Vous pourrez déposer les pièces justificatives manquantes ou non conformes dans l'espace personnel.

*Informations www.ameli.fr

Comment vous affilier à la CPAM ?

Exceptions - cas particuliers



Ressortissant de l'UE/EEE ou de la Suisse

Vous pouvez demander à l'organisme de protection sociale de votre pays d'origine une carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Consultez la page Liste des pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE) sur le site accueil-etrangers.gouv.fr

Dès lors qu'elle est valable au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire, cet organisme continue de prendre en charge vos remboursements.

En cas de maladie, vous n'aurez à vous acquitter que du ticket modérateur, sur présentation de cette carte ou du certificat provisoire de délivrance de celle-ci aux professionnels et établissements de santé. Vous n'avez pas à vous inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr



Ressortissant de la Principauté de Monaco

Demandez, avant votre départ, à votre caisse de sécurité sociale monégasque une attestation de droits précisant votre rattachement à l'assurance maladie monégasque. Vous n'avez pas à vous inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr : lors de votre arrivée en France, vous présenterez ce formulaire aux professionnels et établissements de santé que vous consulerez.

Comment vous affilier à la CPAM ?



Ressortissant d'un Etat tiers à l'UE/EEE

Lors de votre inscription sur le site etudiant-etranger.ameli.fr de l'Assurance Maladie, vous devez fournir un titre de séjour.



Ressortissant de la Principauté d'Andorre

Avant votre départ, demandez à votre caisse d'assurance maladie le formulaire SE 130-04 «Attestation de droit aux prestations en nature de l'assurance maladie maternité pendant un séjour sur le territoire de l'autre Etat».

Ce formulaire atteste que vous êtes assuré au régime de Sécurité sociale de la Principauté d'Andorre.

Vous pouvez également choisir de vous affilier au régime de Sécurité sociale en France.

Pour bénéficier du remboursement de vos frais de santé, vous devez vous rapprocher de la CPAM du lieu de votre résidence et lui remettre votre formulaire.

Comment s'affilier à la CPAM ?

Exceptions - cas particuliers



Ressortissant québécois

Cas 1

Vous venez en France par le biais d'un échange universitaire.

Si vous êtes inscrit dans une université québécoise (et que vous n'êtes pas inscrit dans une université française), vous pouvez être concerné par les dispositions du protocole d'entente franco-québécois qui vous permet de bénéficier sur place d'une prise en charge de vos dépenses de santé.

Avant votre départ, demandez à votre caisse d'assurance maladie (RAMQ) le formulaire SE 401-Q-106 «Attestation d'affiliation à leur régime de Sécurité sociale des participants aux échanges entre établissements d'enseignement supérieur», et faites-le compléter par votre université au Québec.

Ce formulaire atteste que vous êtes assuré du régime de sécurité sociale du Québec.

Pour bénéficier du remboursement de vos frais de santé, vous devez vous rapprocher de la CPAM du lieu de votre résidence et lui remettre votre formulaire.

Cas 2

Vous êtes inscrit dans une université française. Étudiant québécois, assuré du régime de sécurité sociale du Québec, vous êtes inscrit dans un établissement français.

Avant votre départ, demandez à votre caisse d'assurance maladie (la RAMQ) le formulaire SE 401-Q-102 bis «Attestation d'appartenance à un régime québécois préalablement au départ pour la France».

Ce formulaire atteste que vous bénéficiez de l'assurance maladie de la RAMQ en France.

Pour bénéficier du remboursement de vos frais de santé, vous devez vous rapprocher de la CPAM du lieu de votre résidence et lui remettre votre formulaire.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Crous de Versailles

145 bis, boulevard de la Reine, 78000 Versailles

crous-versailles.fr, le bon réflexe !

